



Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

SECTION FEDERALE DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX DES PERSONNELS DE
L'ENSEIGNEMENT PRIVE (SFSDPEP)

6/8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 20
Email : secretariat@fo-enseignement-prive.org

FO alerte : dès novembre 2015, la carte des langues doit se mettre en place

Une carte académique des langues en fonction des « ressources disponibles »

Chaque recteur devrait « définir une politique en faveur des langues vivantes qui tienne compte des orientations nationales et des spécificités locales », outil qui serait ensuite mis à disposition des parents pour guider l'inscription de leurs enfants dans les établissements scolaires. C'est la gestion locale de l'enseignement mais aussi la gestion locale de la pénurie puisque toutes les langues peuvent être enseignées en LV3 « dans la limite des ressources disponibles en académie. » Après l'instauration des PEDT dans les écoles et la définition locale de 20% des enseignements dans les collèges, le ministère entend poursuivre dérèglementation et territorialisation de l'école.

L'enseignement des langues vivantes à distance

Parmi les « ressources disponibles en académie » : l'enseignement à distance. Dans les académies d'Aix-Marseille, Poitiers, Grenoble, la DGESCO expérimente l'enseignement de l'italien à distance puis, à long terme, celui de l'arabe. L'enseignement à distance n'entre-t-il pas en totale contradiction avec l'objectif central des programmes de LV : la pratique orale de la langue ? Que l'on se rassure ! Cet enseignement serait hybride, il mêlerait du « présentiel » et de l'enseignement à distance. Deux professeurs travailleraient ensemble avec la même progression annuelle. Le professeur présent encadrerait l'apprentissage de l'élève. Le chef d'établissement participerait au dispositif.

La pratique des langues vivantes étrangères dans les EPI

Enfin, les EPI seraient des palliatifs à la suppression des heures des sections bilangues et européennes ainsi qu'au rabotage des cours de LV en 4^e et en 3^e. Ils devraient être consacrés, en partie, à la pratique d'une LV. Mais c'est un tour de passe-passe car, dans le cadre de la réforme du collège, le professeur de langue devrait consacrer des heures aux EPI et non l'inverse. Le seul moyen d'augmenter le « temps d'exposition à la langue », en plus des cours de langue, est de charger un autre professeur d'y consacrer ses heures.

Du titulaire du CLES au locuteur natif : tout le monde peut enseigner les langues vivantes

Pour le ministère, la détention du CLES « garan[tit] la qualité des enseignements en langues. » D'autant que les étudiants en Master MEEF (Métiers de l'enseignement et de la formation) « conservent une spécialité disciplinaire » en plus d'un « tronc commun » de « culture partagée ».

D'autre part, l'allemand serait enseigné dès le CP par des « professeurs des écoles ayant les compétences requises », par des « enseignants d'allemand du second degré volontaires » mais aussi « par des assistants de langue ou par des locuteurs natifs. »

Pour FO, ce projet de circulaire applicable à la rentrée 2016 rend la réforme bien concrète : réduction des heures d'enseignement au détriment des élèves et des professeurs, remise en cause des disciplines. Plus que jamais, il est urgent d'exiger l'abrogation de la réforme du collège, le maintien des horaires actuels de langue, des sections bilangues et européennes et le retour aux dédoublements nationaux des heures de LV. Et dans l'enseignement privé dire NON aux heures hors-contrat.

Le SFSDPEP propose :

Assemblées générales dans tous les établissements pour discuter, décider de la grève sans attendre.

Nous sommes unis pour exiger l'abrogation de la réforme du collège. Nous sommes 132 000 professeurs du secondaire : nous pouvons gagner. C'est par la grève unie jusqu'à satisfaction que nous ferons reculer le gouvernement.